

RAPPEL IMPORTANT

Respect des représentants du CRPMEM et conséquences en cas d'atteinte au collectif

Depuis plusieurs semaines, des comportements inacceptables ont été observés à l'égard de représentants du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie lors d'interventions liées à la pêche à pied professionnelle :

- Lors d'un contrôle de taille, un représentant du comité a été confronté à une opposition manifeste, accompagnée d'un geste d'intimidation et de la dégradation volontaire de matériel. Ce type d'attitude constitue une entrave directe au contrôle.
- Plus récemment, lors d'une commission de visite, un pêcheur non membre de cette commission a eu un comportement agressif à l'égard d'un chargé de mission du comité, violences verbales, menaces, allant même jusqu'à une bousculade. Cette tentative d'intimidation constitue une atteinte grave aux missions du CRPMEM et sera fermement condamnée.

Ces incidents sont **intolérables et inacceptables**. Le CRPMEM intervient pour représenter les pêcheurs professionnels, structurer la filière et permettre l'ouverture réglementée et sécurisée des gisements. Ces missions doivent se dérouler dans un cadre serein, constructif et respectueux.

En conséquence, le CRPMEM suspendra immédiatement toute procédure ou tout investissement dans un dossier pêche à pied en cas de nouvel incident.

Tous ces comportements entraîneront des conséquences lourdes : procès-verbal, transmission aux autorités, dépôt de plainte, exclusion des commissions, retrait temporaire des démarches collectives, retards d'ouverture, blocage des démarches en cours, perte de crédibilité auprès des administrations.

Nous invitons donc chacun à **prendre ses responsabilités**. Toute agression envers un personnel du CRPMEM sera sanctionnée et portera préjudice à l'ensemble des pêcheurs concernés.

Le respect mutuel est la condition minimale d'un dialogue apaisé.
